



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du MERCREDI 12 juin 2019

PV 2-2019

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse et le public.

Quorum

33 membres présents, 12 membres absents excusés, 0 membres absents non excusés.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit, le 29 mai. Dans les documents, figuraient les objets à traiter ce soir et le procès-verbal de la séance du 27 mars dernier. En outre, par un second envoi, en date du 3 juin, nous vous avons fait parvenir les réponses municipales aux remarques de la Commission de gestion.

L'Ordre du jour a été accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mars 2019 n'a suscité aucune modification et a été accepté à une très large majorité des voix, moins deux abstentions.

3. DEMANDE D'UTILISATION DU FONDS SPÉCIAL DU CONSEIL COMMUNAL PAR LA SOCIÉTÉ DE GYM DE VUFFLENS-LA-VILLE

Demande

Une demande d'utilisation du Fonds spécial du Conseil Communal par la Société de Gym de Vufflens-la-Ville a été adressée au bureau le 27 mai. Celle-ci qui fête cette année son centenaire et souhaiterait laisser une marque durable de cet anniversaire, un héritage sous forme de table en bois avec bancs fixes de 3 mètres. La demande a été adressée au Conseil avec la convocation.

Avant d'ouvrir la discussion, M. S. Jaquier, Président, a soumis au vote la récusation de trois membres du Conseil communal, faisant partie du comité d'organisation de la Fête (M. Samuel Berthoud, M. Jean-Marc Lüscher et M. Sébastien Jaquier). Cette récusation a été acceptée à l'unanimité, moins une abstention.

M. Gaël Lasserre, président du comité d'organisation des 100 ans de la gym, fait une présentation du projet. Il a notamment précisé que la Municipalité avait déjà répondu favorablement à la demande, tout en précisant qu'il vaudrait mieux placer cette table en bois avec bancs fixes de 3 mètres vers la place de jeux, plutôt qu'au restaurant, et qu'en outre plusieurs demandes d'offres avaient été demandées mais que pour l'instant une seule provenant d'un fournisseur valaisan était rentrée ; d'autres offres provenant de fournisseurs vaudois étant en attente.

Discussion

M. H. Bandini : 1) Ce type de mobilier s'acquiert souvent à bon prix après une grande manifestation organisée par les Sociétés de Jeunesse. 2) Petite question : on reçoit une table, mais on la paie ?

M. Gaël Lasserre : Nous devons trouver une source de financement (privée, publique) et le Fonds Bobst a été évoqué. Vu les frais qu'occasionne l'organisation de la Fête et la création du nouveau drapeau, la Société de gym ne peut pas financer ce projet.

M. P. Berchier : Pourquoi prévoir cette table avec banc au bistrot ? Je la verrais plutôt au refuge, construite avec du bois provenant de notre forêt. Pourquoi une table provenant du Valais ?

Mme S. Goldstein : Le tenancier du restaurant est-il informé ? Cela ne va-t-il pas poser un problème ?

M. Gaël Lasserre : C'est aussi le souci de la Municipalité qui propose plutôt la place de jeux.

Mme I. Rossel, Syndique : Le mobilier du restaurant est déjà commandé. Cette table ne convient pas à l'endroit.

Mme M. Nicollerat : L'idée est intéressante, mais il faut prévoir cette table à la place de Jeux. L'utilisation du Fonds Bobst pour soutenir ce projet est parfaitement justifiée.

M. G. De Büren : Cela donne du sens à ce fonds Bobst. Une petite remarque : le mélèze laisse des échardes. Pourquoi ne pas utiliser du bois de nos forêts ?

Mme F. Falconnet : Je soutiens cette idée et la trouve excellente. Pour l'instant, il y a que du mobilier en plastique. Je privilégie le mobilier en bois.

M. Y. Trottet : Je suis favorable au projet. Mais pourquoi avoir choisi une entreprise valaisanne ? Serait-il possible d'accepter ce projet, mais à condition de choisir 'local', quitte à ce que cela coûte un peu plus cher ?

M. S. Jaquier, président : oui, le règlement du fonds du conseil prévoit la possibilité de fixer des conditions à l'utilisation des fonds.

M. S. Fabre : Il me semble que la table du refuge ait été construite par la PC.

M. O. Duperrut, Conseiller municipal rectifie : c'est un ancien employé communal, M. Aloïs Benvegnin, qui l'a construite. Il est possible de prendre du bois de Vufflens. L'idée est bonne et nos bûcherons peuvent le faire. Vous pouvez vous adresser à l'entreprise Buffat & Séchaud.

M. J. Vanderweckene : Une autre piste serait de s'adresser aux ateliers protégés qui emploient des handicapés et font un excellent travail.

Mme D. Duperrut : Je soutiens cette idée magnifique. Au village nous avons deux menuisiers et un ébéniste. A plusieurs, on devrait pouvoir réaliser ce projet ici.

Adoption de la demande d'utilisation

La demande de soutien financier du Fonds Spécial du Conseil Communal est soumise à l'adoption du Conseil communal qui :

DECIDE

- D'accorder à la société de gym de Vufflens-la-Ville (FSG) un soutien financier du Fonds Spécial du Conseil Communal pour le financement de l'héritage, à hauteur de CHF 4'000.-, à condition d'utiliser du bois local, de réaliser la table et les bancs fixes de 3 mètres avec une entreprise du village ou de la région.

La proposition est acceptée à la très large majorité, moins une abstention.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Communications diverses

Lors des **votations du 19 mai**, la participation de notre commune aux 2 scrutins a été de 49 % et les résultats ont été les suivants :

1. Réforme fiscale et financement de l'AVS : OUI à 81.71%
2. Directive de l'UE sur les armes : OUI à 72.41%

M. S. Jaquier donne lecture d'un **courrier de M. le conseiller R. Parrat**, reçu en date du 9 mai, au sujet de la démission des membres de la commission consultative d'urbanisme (CCU). Le document figure en annexe du procès-verbal (1).

Concernant le premier point de sa lettre, M. S. Jaquier, président informe que le document en question, intitulé « Commission de surveillance », est déjà disponible sur le site internet de la commune de Vufflens, sous la rubrique « autorités » / « bureau ».

Concernant la démission des membres de la CCU, s'agissant d'une commission nommée par la Municipalité, le courrier leur a été transmis et une information nous sera faite ultérieurement.

Réponse municipale liée aux dérogations et liée à la CCU (M. O. Duperrut, Conseiller municipal) :

Je souhaite vous apporter la réponse ainsi que la position de la Municipalité sur la récente démission de Mmes Roland et Baumann de la CCU et sur le message envoyé dernièrement au Président du Conseil communal avec copie au Préfet par le Conseiller Parrat.

Pour rappel, la CCU (commission consultative d'urbanisme) est régie par le RPGA qui dit à l'article 4 :

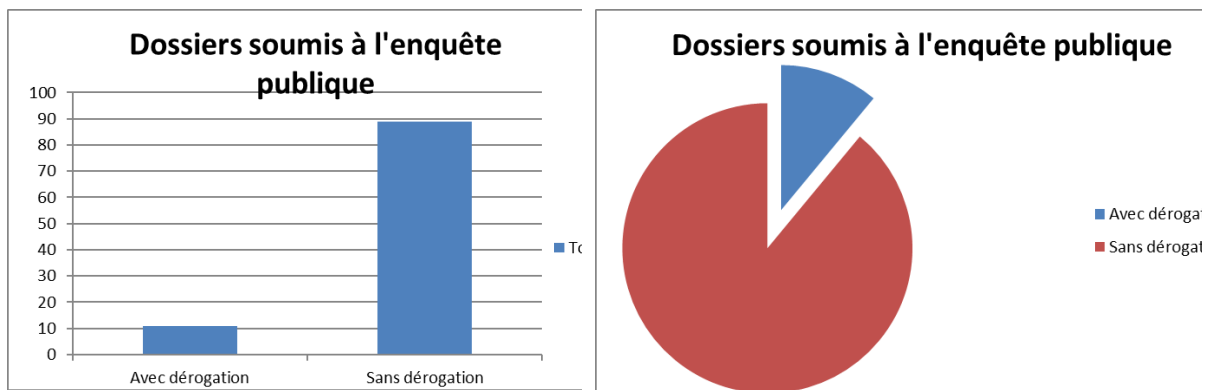
- « Pour préavis sur les objets relatifs au plan général d'affectation et à son règlement, la Municipalité désigne au début de chaque législature, une commission consultative d'urbanisme (CCU) dont le mandat se termine à la fin de celle-ci. Cette commission est rééligible. Elle est rétribuée selon un tarif fixé par la Municipalité.
- La Commission est composée de trois membres compétents en matière de constructions et d'urbanisme et de deux membres choisis parmi les habitants de la Commune.
- Elle intervient chaque fois que la Municipalité le juge nécessaire.
- Elle peut intervenir sur demande d'une partie. Dans ce cas, les émoluments de la commission peuvent être mis à la charge du requérant. »

Il est ici rappelé qu'il s'agit d'une commission consultative qui dépend de la Municipalité.

Cependant, avant de vous transmettre la position de la Municipalité, je souhaite donner la parole à la Conseillère Baumann et au Conseiller Parrat pour savoir qu'entendent-ils par le terme « systématique » lié aux dérogations accordées par la Municipalité ?

Quels sont selon vous les dossiers soumis à l'enquête publique - avec dérogation - qui ont été déposés ces dernières années ?

Mme M.-H. Baumann : Tout a été dit dans la lettre, je ne souhaite rien ajouté de plus.



Ces deux graphiques présentent la proportion des dossiers soumis à l'enquête publique à Vufflens-la-Ville depuis janvier 2012 : 100 dossiers ont été soumis par notre Commune à l'enquête publique dont 89 sans dérogation au RPGA.

La plupart des dérogations l'ont été pour des transformations de bâtiments et non pour des constructions nouvelles.

Selon la CAMAC, pour les années 2014 à 2018, il y a entre 67% à 69% des avis d'enquêtes publiés dans la FAO qui ne contenaient pas de demande de dérogation. Ces demandes de dérogation concernent aussi bien la réglementation communale que la réglementation cantonale.

En conclusion, il n'est pas exact d'écrire que la Municipalité accorde systématiquement des dérogations d'autant qu'à Vufflens-la-Ville, la moyenne des dossiers soumis à l'enquête avec dérogation est de 11%, donc bien en dessous de la moyenne des Communes vaudoises dont le chiffre se situe entre 31% à 33%.

D'autre part, je vous rappelle que le Préfet contrôle chaque année la gestion des affaires communales. Il en est de même pour le bureau du Conseil communal également auditionné. De plus, la gestion est également contrôlée par la Commission de gestion du Conseil communal.

Il s'avère qu'il n'y a jamais eu de remarque sur ce sujet ou sur d'autres de la part de la Préfecture ni de la Commission de gestion.

A titre indicatif, deux nouveaux candidats ont accepté de faire partie de la CCU à savoir Mme Anne Pichard & M. Sébastien Fabre.

M. J. Vanderweckene : Je trouve dommageable que l'on ne puisse pas gérer les affaires au sein du Conseil directement, et que M. R. Parrat aie directement adressé une copie de sa lettre à M. Préfet. Il aurait pu demander des précisions à la Municipalité et à la Commission de gestion, et s'il n'était pas satisfait il aurait alors pu s'adresser ensuite au Préfet.

M. D. Blanc : Par rapport aux chiffres présentés, concernant les 11% de demandes de dérogations, ont-elles toutes été acceptées ?

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Des dossiers ont été refusés car ils contenaient des demandes de dérogations. Dans la logique, pour les constructions nouvelles, les dossiers sont refusés s'ils contiennent des demandes de dérogations, car ces constructions doivent être réalisées dans le cadre du règlement de police des constructions. Cependant, dans les dossiers de rénovations, la logique est de se référer à ce qui s'est fait dans le passé.

M. G. De Buren : selon ma compréhension, les membres démissionnaires de la commission consultative d'urbanisme (CCU) reprochent à la Municipalité de ne pas avoir pris en compte leur avis dans les décisions. Est-ce bien le cas ?

Mme M.-H. Baumann : Ma démission intervient après le dossier du Marterey (Moret) ; une étude très approfondie avait été réalisée, plusieurs choses dérangeaient et aucune proposition de modification n'a été retenue par la Municipalité. C'est vrai que la commission est consultative, mais soit on peut discuter ensemble ou soit on démissionne.

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : Dans le cas du dossier Moret, avant la transmission du dossier à la CCU, la Municipalité a travaillé en amont sur la base de trois propositions de l'architecte. Les échanges entre l'architecte et le service technique ont duré environ 2 ans avant le dépôt du projet et la consultation de la CCU. Une partie des demandes de la CCU ne pouvait pas être retenue en regard du règlement de police des constructions ; il s'agissait de trouver un compromis.

Mme M.-H. Baumann : Pour que le Service du patrimoine fasse opposition, il y avait des points importants.

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : On ne va pas se prononcer aujourd'hui par rapport au Service du patrimoine, le dossier est actuellement en traitement à la CDAP (jugement en cours). Le dossier est très complexe.

Compte rendu des représentants dans les associations intercommunales

M. S. Jaquier, président, donne un compte-rendu des activités des représentants du Conseil Communal au sein des associations intercommunales, selon les informations communiquées par les membres. Le document figure en annexe du procès-verbal (2)

Il remercie les représentants des informations communiquées et des travaux réalisés au sein de ces associations.

Etat de situation du fonds spécial du Conseil Communal

Se référant au document joint à la convocation, M. S. Jaquier, donne l'état du Fonds spécial du Conseil à fin mai 2019, qui s'établit à CHF 39'681.-. Depuis l'année passée, le fonds n'a enregistré que le versement de Bobst SA pour l'année 2018, et aucun prélèvement n'a été effectué.

Liste des préavis, postulats & motions traités en 2019

La liste des préavis, postulats et motions traités en 2019 distribuée le 27 mars 2019 n'a pas été actualisée à ce jour.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Ingrid Rossel, Syndique

Ajerco : Création de 24 places UAPE à Penthaz. La création des 24 places d'UAPE à Penthaz a été reportée d'une année, selon les indications de la Municipalité de Penthaz, faisant suite au référendum lancé par des citoyens. Ce référendum demandait le refus d'une augmentation de 2 points d'impôt. Cet objet a été approuvé en votation populaire.

Toutes les communes de l'îlot Venoge ont donné leur approbation pour l'ouverture de cette UAPE. Pour mémoire font partie de l'îlot Venoge, les communes de Dailens, Lussery-Villars, Mex, Penthaz, Penthalaz et Vufflens.

Plan de développement 2020-2025 : Actuellement le codir planche sur le plan de développement de 2020-2025, basée sur l'étude Microgis et Amalthée. A l'heure actuelle, nous mettons l'accent sur les accueils en UAPE, et définissons les besoins pour les 5 et 6P, sans oublier les 7 et 8 P. Il y a également lieu de prévoir des places supplémentaires pour le préscolaire. Ce plan sera proposé lors d'un prochain Conseil Intercommunal.

Garderie de Mex : Une garderie dans une commune encore non précisée était prévue dans le plan de développement 2016-2019. La commune de Mex s'est approchée du codir l'année passée, pour nous faire part de la possibilité d'en créer une. Vu le manque de place en préscolaire, le codir est entré en matière. Sous réserve de l'avancement des travaux de la construction-rénovation de l'ancienne Auberge de Mex, l'ouverture de la garderie de Mex est prévue pour le mois d'août 2020.

Asicope : Le 1er août la séparation entre le secondaire et le primaire sera effective. Nos élèves 9 à 11 Harmos continueront à fréquenter le collège de Cossonay, tandis que les plus jeunes seront enclassés dans la zone AsiVenoge.

AsiVenoge : Actuellement le codir étudie la construction de 4 classes dans des pavillons provisoires pour la rentrée 2020 sur le site de Penthalaz. Nous étudions en parallèle la construction d'un bâtiment scolaire permanent pour les années à venir. D'après les études en notre possession il manquerait 8 classes, avec les salles de dégagement, 1 salle de sport selon la direction générale de l'enseignement. De plus il y a lieu de prévoir, des locaux pour les PPLS, une cantine pour les 5 à 8H, ceci afin de mettre en place la journée continue de l'élève, ainsi que des locaux pour le secrétariat. Dans l'idéal ces locaux devraient être disponibles d'ici à 2023. Le comité directeur collabore activement avec la Municipalité de Penthalaz afin de pouvoir mettre ce programme en place. Il y a encore quelques problèmes de validation du plan partiel d'affectation à valeur de permis de construire, qui doit être approuvé par le SDT.

Défiibrillateur et cours BLS : La Municipalité a commandé le défiibrillateur. Nous avons reçu 34 inscriptions pour les cours BLS de premiers secours. Deux sessions de cours sont organisées les

- samedi 17 août 2019 08h00 - 12h00
- samedi 14 septembre 2019 08h00 - 12h00

Pour les personnes inscrites au cours et qui ne pourraient pas y participer aux dates programmées, la municipalité organisera une nouvelle session en Janvier 2020.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont inscrites, et nous sommes ravis de rencontrer autant de bonne volonté.

Comité directeur du SIVA : Olivier Berthoud a été élu Président du SIVA. Il est important que la commune continue d'être un partenaire attentif à la défense des intérêts des habitants de Vufflens.

Comité directeur de l'Araspe (association régionale de l'action sociale) : Olivier Berthoud a également été élu au comité directeur de l'Araspe de Prilly-Echallens, nous le remercions pour son engagement auprès de ces deux comités directeurs.

Congé maladie de Monsieur Batista : Actuellement Monsieur Batista est en congé maladie à 90 % pour un problème au coude. Son remplacement est assuré par une entreprise de nettoyage et par Monsieur Chopard.

M. Olivier Berthoud

Pas de communication, mais rappelle à l'assemblée qu'il se tient à disposition des délégués du Conseil communal qui sont convoqués par les différentes associations intercommunales.

M. Eric Maeder

Jubilé : Le 7 juin, une délégation municipale s'est rendue au domicile de Monsieur et Madame Gérard et Anne-marie de Marignac, lesquels ont fêté leurs nocés d'or. Comme le veut la tradition, ils ont reçu un cadeau et les meilleurs vœux des autorités.

Nouvelle construction de l'Auberge communale le Marteley : Les travaux du bâtiment polyvalent avancent bien : les plafonds bois sont terminés, la pose du carrelage est pratiquement finie, la ventilation de la cuisine est installée, la cuisine professionnelle et le bar du restaurant sont en cours de montage, les cuisinettes du Club house et de notre cantine Pic & Croc sont installées. Les terrains ont été réensemencés début juin. Les futurs gérants de l'auberge communale le Marteley recevront les clés début août. Vous pouvez d'ores et déjà prendre note : l'inauguration officielle du bâtiment polyvalent aura lieu le samedi 21 septembre 2019.

Routes : Des escaliers métalliques provisoires ont été posés pour accéder dans la zone industrielle de la plaine en toute sécurité à la charge du canton. D'autre part, vous avez tous reçu un tout ménage de DGMR vous informant des travaux qui vont être effectués sur la RC 177 et RC 175 en juin, juillet et août. A cette occasion, nous allons profiter des travaux que le Canton va entreprendre pour améliorer le réseau communal. Nous bénéficions d'un prix extrêmement concurrentiel, puisque l'offre reprend les prix de la RC 177. Les travaux actuellement en cours vers la gare, vont nous permettre de réparer et modifier le trottoir. Les bordures en béton qui sont cassées vont être changées. L'accès routier en direction de Gollion va être élargit d'un mètre. Sur la RC 175, nous allons profiter de rénover 30m de bitume depuis le panneau d'entrée du village jusqu'au carrefour de Marteley et route de Bovon. Ce tronçon ne va pas être pris en charge financièrement par la DGMR. Le coût communal va se monter à

env. Fr. 35 000.-, lequel sera pris sur le budget. Pour terminer, lorsque les travaux seront terminés sur la RC 175, le Canton la remettra à la Commune.

M. Michel Gruaz

Domaine de l'eau : Nous avons eu une fuite conséquente sur la conduite de la Grand-rue, devant l'ancienne Auberge de la Venoge. La réparation a heureusement pu être effectuée rapidement.

Domaine de la sécurité : Qu'on se le dise, la Municipalité reçoit régulièrement des dénonciations de PPE dont les places de stationnement ont été mises à ban. Lors d'un stationnement illicite sur une place visiteurs la Municipalité est contrainte d'appliquer les amendes et les frais prévus à cet effet.

Mobilité : La Municipalité a consulté le projet d'horaire 2020, valable dès le 15 décembre 2019. La desserte ferroviaire demeure la même qu'en 2019. Pour Lausanne, en plus des trains des 41 et 50 de chaque heure, nous aurons toujours trois trains à la demi-heure, partant le matin à 6.18, 7.18 et 8.18. En sens inverse nous avons deux trains par heure aux 6 et 13 ainsi que deux trains supplémentaires à la demi-heure, lesquels arrivent à 16.44 et 17.44. Dans les deux sens, en allant tourner à Cossonay-Penthalaz, nous bénéficions d'une correspondance supplémentaire toutes les heures mais il faut que les trains soient à l'heure et il en coûte une zone tarifaire supplémentaire. Pour ce qui est des bus, 3 bus arrivent à la gare en provenance de Mex village le matin, donnant correspondance avec les trains de 6.41, 7.41 et 8.41. 3 bus quittent la gare pour Mex village à 6.18, 7.18 et 8.18. Le soir 4 bus sont prévus dans chaque sens de 16 à 19 heures soit le statu quo par rapport à l'horaire actuel. Dans le projet d'horaire, la ligne CarPostal 91, Mex village-Mex-Les Essert-Villars-Ste-Croix-Bussigny est abandonnée. Dès le 15 décembre les bus qui desservent la station de Vufflens-la-Ville et notre village accompliront des aller-retour Mex village - Bussigny, desservant toujours la zone industrielle avec arrêt devant la centrale de distribution COOP.

M. Olivier Duperrut

Bâtiments : Appartement de fonction au collège : Les travaux de rénovation avancent bien, selon le planning établi. Notre employé communal M. Simon Chopard et sa compagne vont pouvoir emménager comme prévu la dernière semaine de juin.

Eglise & Salle de sport : De nouvelles déprédations ont été constatées sur 2 nouveaux bâtiments. Le premier tag a été réalisé sur le mur qui se trouve dans le jardin de l'église qui plonge sur les villas en contre bas. Le deuxième tag a été réalisé sur le chêneau derrière la salle de sport - côté Mex. Une plainte pénale a été déposée auprès de la gendarmerie.

La Seringue : Une nouvelle locataire a signé un bail avec la Commune pour le local au 1er étage. Elle en a pris possession le 1er juin 2019. Il est ici rappelé que ce local était libre depuis le début de l'année.

Gestion des déchets : Coup de balai 2019 : 40 bénévoles, enfants parents grands-parents, se sont retrouvés le samedi matin du 6 avril dernier à la grande salle avec des gants, bottes et gilets jaunes. Nous avons commencé la journée autour d'un café / croissant / jus d'orange avant de partir faire notre tournée dans la bonne humeur et une bonne dose de courage.

L'action du coup de balai : rassembler le maximum de personnes autour de la thématique des déchets et en prendre conscience.

Ses objectifs : nettoyer différents lieux de vie communs, tout en sensibilisant la population à la problématique de l'abandon des déchets dans les espaces publics.

Le résultat de la journée : 4 groupes se sont formés avec des itinéraires différents à travers le village, les chemins communaux, la zone industrielle de la Plaine et le long de la Venoge.

Les trésors de la journée : des pneus, treillis, des bouteilles de PET, des canettes et déchets en tous genres. Bref, toutes sortes de détritrus qui n'ont rien à faire dans la nature.

Par la suite, nous nous sommes tous retrouvés au refuge pour partager le verre de l'amitié et manger des grillades & salades. Ce moment de partage nous a permis de passer un moment convivial fort apprécié de tous les participants.

Un grand merci aux personnes qui ont consacré leur samedi à ce coup de balai 2019 et ainsi contribué au nettoyage de notre village. BRAVO à toutes et tous pour votre efficacité et à l'année prochaine encore plus nombreux !!!

Déchèterie : La collecte d'habits pour l'ARAVOH (Association auprès des Requérants d'Asile – Vallorbe, Œcuménique et Humanitaire) gérée par Mme et M. Fishman a été supprimée, par manque de respect par rapport aux affaires déposées. Toutefois, et pour autant que les habits ne soient pas trop abîmés, vous pouvez les amener directement chez Mme et M. Fishman, route du moulinet, lesquels se chargeront de les conditionner. La benne Texaid est maintenue.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2/2019 REMPLACEMENT PAR FORAGE DIRIGÉ DE LA CANALISATION D'EAUX CLAIRES (EC) ENTRE LE CHEMIN DES MAINNESSES ET LE CHEMIN DES GRANDS-CHAMPS

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de MM. David Goy, Président, Pierre Savoy et Lionel Pichard a été lu par M. David Goy. La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (3).

Discussion

M. H. Bandini : revient sur l'inquiétude de la commission concernant la sous-traitance non contrôlée et suggère de prendre exemple sur la Municipalité lausannoise et qui exigent des entreprises la présentation systématique d'une carte professionnelle émise par les associations professionnelles.

M. P. Berchier : Quel est le diamètre des conduites ?

M. M. Gruaz, Conseiller Municipal : le diamètre extérieur mesure 355 mm.

M. Y. Trottet : Quel critère détermine l'offre la plus favorable ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : le prix de l'offre est largement déterminant, environ 70 %, le reste concerne la confiance que l'on a dans l'entreprise et le niveau social.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 2/2019 du 13 mai 2019

- Oüi le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de 180'000.- CHF pour

1. le remplacement par forage dirigé de la canalisation d'eaux claires (EC) entre le chemin des Mainnesses et le chemin des Grands-Champs ;
2. d'amortir l'investissement lié à l'évacuation et le traitement des eaux par prélèvements du compte 9280.04 «financement spécial canalisations EC/EU & épuration réseaux communaux & AIEV» sur une durée de trente ans, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le fonds «financement spécial canalisations EC/EU & épuration réseaux communaux & AIEV», couvert par les disponibilités affectées à ce fonds.

Le préavis 2-2019 est accepté à la très large majorité moins 1 abstention.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 3/2019 RAPPORT DE GESTION 2018

Préavis du Conseil communal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

L'ensemble des données écrites a été adressé à tous les conseillers (rapport de gestion, rapport de la commission de gestion et réponses de la Municipalité aux questions de la commission de gestion).

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission permanente de gestion formée de M. Sébastien Fabre, Président, Mme Caroline Sennwald, MM. Yves Trottet, Pascal Berchier et Samuel Berthoud a été remis à l'ensemble des conseillers, il n'est pas lu.

M. Sébastien Fabre, Président de la commission, donne encore quelques compléments sur la procédure d'examen des comptes et du rapport de gestion :

Comme vous avez pu le constater, la Commission de Gestion s'est adjoint les services de la Commission des finances pour l'établissement de son rapport, faisant suite l'observation formulée l'année passée par la Commission de Gestion. Il était proposé que la Commission des finances soit compétente pour le rapport sur les comptes, dans le but d'assurer une continuité dans ses attributions. Ce rapport a été adopté par le Conseil, mais actuellement, le règlement pour le Conseil communal n'a pas changé. La Commission de gestion sur 2018 a mandaté la Commission des finances pour examiner les comptes 2018. La Commission des finances nous a rendu son rapport, mais pour respecter la procédure, il a été intégré dans le rapport de la Commission de gestion sur 2018. Ceci permet de respecter le règlement tout en tenant compte de la proposition de la Commission de gestion sur 2017 qui avait été adoptée l'année passée.

Discussion

La discussion est d'abord ouverte sur le rapport de gestion 2018. La parole est demandée.

La discussion est ensuite ouverte sur les observations de la Commission de gestion et sur les réponses municipales, qui a fait l'objet d'une réponse écrite transmise par courriel à tous les conseillers. Il est préalablement rappelé les dispositions de l'article 102 du règlement du Conseil Communal :

- « s'il y a discussion, le conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier ».
- « les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérés comme admis par le conseil ».

Mme M. Nicollerat : Tout à la fin du rapport de la Commission de gestion, il est fait mention d'un complément au rapport de la cogest 2018 No 4, mais il s'agit en fait du No 3.

M. S. Fabre, Président de la Commission de gestion : c'est exact, il y a lieu de corriger.

La discussion n'est pas demandée, la réponse de la Municipalité est donc considérée comme admise.

Adoption du préavis

La discussion n'étant plus demandée, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal, qui :

- Vu le préavis municipal 3/2019 du 15 mars 2019
- Ouï le rapport de la commission permanente de gestion chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2018
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le préavis 3-2019 est accepté à la très large majorité, moins une abstention.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 4/2019 COMPTES 2018

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

L'ensemble des données écrites a été adressé à tous les conseillers (rapport de gestion, rapport de la commission de gestion et réponses de la Municipalité aux questions de la commission de gestion).

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission permanente de gestion formée de M. Sébastien Fabre, Président, Mme Caroline Sennwald, MM. Yves Trottet, Pascal Berchier et Samuel Berthoud a été remis à l'ensemble des conseillers, il n'est pas lu.

Discussions

J'ouvre la discussion sur les comptes 2018, en précisant que la Commission de gestion n'a pas formulé d'observation.

M. R. Parrat : concernant les comptes 9221.26 et 9221.27, les taux de l'emprunt concernant le bâtiment polyvalent varient.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal : une première tranche est conclue à 0.8% (compte 9221.26) et la seconde à 1.11% (compte 9221.27). L'information figure dans le bilan.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 4/2019 du 8 avril 2019
- Oüi le rapport de la commission permanente de gestion chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 6'782.- au capital qui s'élève après cette opération à CHF 235'280.99 ;
2. D'accepter les comptes communaux pour 2018, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2018 tels que présentés ;
3. De donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2018.

Le préavis 4-2019 est accepté à l'unanimité.

10. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 5/2019 DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de MM. Patrick Vigouret (Président), Michel Equey et Marcel Germann été lu par le Président, M. Patrick Vigouret. La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (4).

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal no 5-2019 du 29 avril 2019
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à financer, conformément à la convention de 1991, la rénovation de l'église catholique Saint-Pierre
2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 191'600.-
3. De financer cette opération par la trésorerie courante
4. D'amortir ce montant par les budgets de fonctionnement futurs, mais au maximum sur une durée de 30 ans.

Le préavis 5-19 est accepté à la très large majorité, moins 2 abstentions.

11. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 6/2019 MODIFICATION DES STATUTS ASICOPE

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de Mme Diana Duperrut (Présidente), Mme Martine Nicollerat et M. Jean-Claude Stucky été lu par la Présidente, Mme Diana Duperrut. La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (5).

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis Municipal no 6/2019 du 1^{er} avril 2019
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accepter les modifications des statuts telles que présentées.

Le préavis 6-2019 est accepté à l'unanimité.

Information complémentaire du Président

Compte tenu de la teneur de l'art. 6 des statuts que nous venons d'approuver, notre commune n'est représentée que par 1 conseiller municipal et 1 représentant pour le législatif, avec un suppléant qui ne participe aux séances qu'en cas d'absence. J'invite donc notre représentante à se coordonner avant les séances avec sa suppléante, voir également d'avoir une discussion avec les représentants de la Municipalité.

12. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 7/2019 MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de M. Dominique Blanc (président), Mme Stéphanie Reda et M. René Parrat a été lu par le Président, M. Dominique Blanc. La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (6).

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis Municipal no 7/2019 du 6 mai 2019
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accepter la modification d'horaire mentionnée dans le présent préavis
- De fixer l'entrée en vigueur du Règlement général de police, dont l'article 116 a été remplacé, dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité et l'échéance du délai référendaire et de requête de la Cour constitutionnelle.

Le préavis 7-2019 est accepté à la très large majorité, moins une abstention.

14. ÉLECTIONS RÈGLEMENTAIRES

Election du Président et des vice-présidents

Election du président

M. Hervé Bandini, 1^{er} Vice-Président est seul candidat au poste de Président.

Est élu tacitement, par acclamation : M. Hervé Bandini

Election 1er Vice-président

M. Sven Rieser, 2^{ème} Vice-Président est seul candidat au poste de 1^{er} Vice-Président.

Est élu tacitement, par acclamation : M. Sven Rieser

Election du 2ème vice-président

M. P. Berchier propose M. Dominique Blanc au poste de 2^{ème} Vice-Président. M. Dominique Blanc accepte. Il est seul candidat à ce poste.

Est élu tacitement, par acclamation : M. Dominique Blanc

Election des scrutateurs et suppléants

Election des 2 scrutateurs

Les scrutateurs acceptent de se présenter pour une année supplémentaire.

Je vous propose donc aux postes de scrutateurs MM. Jean-Marc Luscher et Roberto Baldicchi.

Sont élus tacitement, par acclamation : M. Jean-Marc Luscher

M. Roberto Baldicchi

Election des 2 scrutateurs suppléants

Les suppléants actuels acceptent de se présenter pour une année supplémentaire.

Je vous propose donc aux postes de scrutateurs suppléants Mme Diana Duperrut et M. Lionel Pichard.

Sont élus tacitement, par acclamation : Mme Diana Duperrut

M. Lionel Pichard

Election des commissions permanentes

Election de la commission de gestion

Le président sortant propose M. Guillaume De Burren comme nouveau membre.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La commission de gestion a été élue à l'unanimité et se compose de :

1. Yves Trottet, nouveau président
2. Pascal Berchier
3. Samuel Berthoud
4. Caroline Sennwald
5. Guillaume De Burren

Election de la commission des finances

Chaque année, le président en fonction est sortant de la commission.

La présidente sortante a proposé la candidature de M. Pierre-Alain Cochand.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La commission des finances a été élue à l'unanimité et se compose de :

1. Nicolas Pittet, nouveau président
2. Quentin Riva
3. Fanny Falconnet
4. Cynthia Fivaz
5. Pierre-Alain Cochand

Elections des représentants au sein des associations

AIEV

M. Pierre Savoy souhaite sortir de l'AIEV. Notre commune est représentée au sein de cette association par 4 membres et 2 suppléants.

Afin de le remplacer, le 1^{er} suppléant, Michel Equey, a confirmé reprendre le poste en qualité de membre. L'assemblée doit donc nommer un nouveau 2^{ème} suppléant. Il est proposé : M. Pascal Berchier.

Notre représentation est donc la suivante :

- Bernard Büttiker, membre
- David Goy, membre
- Patrick Vigouret, membre
- Michel Equey, membre
- Samuel Berthoud, 1^{er} suppléant
- Pascal Berchier, 2^{ème} suppléant

15. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme M-H Baumann : Comment se déroule le chantier au Moulin de la Palaz, qui prévoit 11 villas contiguës et un immeuble locatif ? Est-il conforme ?

M. O. Duperrut, Conseiller municipal : L'envergure du chantier est difficilement visible depuis la route. Le déroulement est conforme, nous avons vérifié.

M. D. Blanc : A propos du Tout-ménage concernant la nouvelle route RC 177. Les chiffres communiqués par le DGMR (environ 2800 véhicules / jour au Cuvillard) ne correspondent pas à ceux qui nous ont été communiqués par la Municipalité (plus de 4000 / jour). Où est la vérité ?

M. E. Maeder, Conseiller municipal : Les chiffres exactes sont ceux de la DGMR, qui dispose d'un autre système de mesure plus précis (par bandes enregistreuses). Le système de mesure de la commune est « pédagogique » est peut mesurer plusieurs fois le même véhicule.

M. M. Equey : Une passerelle provisoire a été installée dans le secteur de la gare, pour la sécurité des utilisateurs. Pourquoi n'est-elle que provisoire, alors qu'elle répond à un réel besoin ?

M. E. Maeder : Tout le secteur est provisoire. Il est prévu un P+R sur la parcelle d'à côté.

M. D. Blanc : La Municipalité est-elle avertie par la police lorsqu'elle intervient dans la zone industrielle, suite à des parties de rodéo à répétition ?

Mme I. Rossel, Syndique : Non.

M. D. Blanc : Avec l'ouverture de la RC 177, l'importance du transport et trafic a augmenté. Pendant la fermeture – juillet-août – des mesures sont-elles prévues pour préserver le village ?

M. E. Maeder, Conseiller municipal : Le Canton est responsable de ce chantier et mettra en place un système de déviation adéquat.

M. Y. Trottet : La Municipalité prévoit-elle de placer des « obstacles » aux lieux stratégiques pour dissuader les contrevenants ?

CLÔTURE

Avant de clore sa dernière séance en qualité de Président, M. S. Jaquier a encore donné la parole à Mme I. Rossel, Syndique, qui l'a remercié chaleureusement pour tout son travail, son efficacité et engagement durant ses trois ans de présidence.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Sébastien Jaquier, a clos la séance en remerciant l'Assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration.

La séance a été levée à 22h00.